

Conseil municipal  
Mercredi 17 février 2021 - 20 h  
Salle polyvalente (protocole COVID)

Présents

Sébastien Marie - Pauline Lachiver-Kergoat - Marie Robail - Laurent Fontanier - Christelle L'Huriec - René Chever - Pascal Moguérou - Jean-Yves Dantec - Thomas Gall - Amandine Gourvès - Aline Coat - Delphine Sauban -

Absents excusés

Baptiste Messager (procuration à René Chever)  
Stéphanie Morvan (procuration à Pauline Lachiver-Kergoat)

Présentation des activités de l'association « Au fil du Queffleuth et de la Penzé ».

1) Reversement partiel de la taxe foncière sur les propriétés bâties des zones d'activité économiques par la Commune à Morlaix Communauté

Pour Plouneour-Menez, il s'agit de reverser une partie des taxes foncières de l'Espace Plassart : reliquat 2018-2019 : 379 euros - voté à l'unanimité

2) Collège des Monts d'Arrée : travaux d'équipements (installation nouvelle cellule refroidissement) et acquisitions matériels pour le service de restauration mutualisé avec le collège des Monts d'Arrée : participation communale

Les frais d'équipement pour le self se font selon la convention en fonction du nombre de rationnaire (ce qui représente 25% à la charge de la commune et 75% à la charge du Collège) : 22 388 euros pour les travaux et 10 500 euros d'équipement. Voté à l'unanimité

3) Commission communale des associations : modification de la composition et nomination d'un membre : demande de souhait des élus de rejoindre la commission : Laurent Fontanier se porte candidat pour entrer dans cette commission. Entrée votée à l'unanimité

4) Adoption du plan d'aménagement Patrimoine rural porté par les Communes du patrimoine Rural de Bretagne (CPRB)

La labellisation date de 2015 : cela engendre des subventions pour la commune, les particuliers. Un recensement complet des maisons de la commune a été fait : certains villages et un certain nombre de maisons du bourg ont été retenus et peuvent bénéficier de 15 % subventions pour rénovations extérieures (bois, chaux...)

La commune a d'ailleurs ainsi bénéficié de 16 000 euros pour la Poste, 9 000 euros pour le Bourg... la future bibliothèque peut également en bénéficier (dossier à faire). Toutes les maisons anciennes peuvent bénéficier des subventions en respectant la charte (15%) : aide à la rénovation, aide aux propriétaires... zone de toute la partie historique du bourg (sauf hameau des 3 rivières, La butte...mais de toutes façons dans ces quartiers les maisons ne sont pas anciennes...). Certaines maisons de villages sont retenues aussi : se renseigner en mairie. Plan d'aménagement approuvé à l'unanimité

5) Adoption de cahier des charges au Fil du Queffleuth 2021

Prévision de travaux pour l'année à venir : l'association fait des propositions en fonction de ce qu'elle voit sur le terrain : il y a alors 3 catégories : les travaux faits en interne par les services techniques, les travaux faits par l'association et payés par la commune et les travaux avec participation de la

Communauté.

Ici il s'agit de l'entretien classique des sentiers + balisage : 5850 euros (225h de travail) approuvé à l'unanimité

Il faudra aussi prévoir au budget communal des travaux d'aménagement sur des sentiers : circuit de la pierre bleue, tro traon ker, chemin des crêtes à rouvrir pour rejoindre Guirhoel.... recensement des travaux possibles et à faire avant le vote du budget en avril...

#### 6) Dénomination rues pour le déploiement de la fibre optique sur la commune

Dans le cadre de la numérotation pour la fibre, il est impossible de garder telle qu'elle la route du Relecq : en effet elle débute au feu (à La Caserne) puis il y a la Cité Bellevue puis à nouveau la route du Relecq : c'est impossible pour les nouvelles numérotations qu'une rue soit 10) entrecoupée d'un autre nom de rue ou lieu-dit. Proposition de donner un nouveau nom à la partie de cette route qui va du feu jusqu'à la cité Bellevue (qu'on ne voulait pas modifier) : proposition « Rue de la Caserne » (pour garder le nom de la Caserne qui n'est pas possible au carrefour (rue général Leclerc, rue de la Libération) : 5 maisons vont officiellement changer d'adresse : nom de cette rue approuvé à l'unanimité Modification du nom Cité Bellevue (au lieu de cité de Bellevue – erreur sur la liste votée l'autre fois) : il faut une délibération du Conseil pour enlever le « de » , cela est approuvé à l'unanimité. Les travaux pour la Fibre devraient démarrer rapidement et seraient finis en octobre d'après Mégalis (le Mairie a fait pression sur l'entreprise qui a déjà 2 ans de retard car les services techniques ont passé un mois uniquement pour l'élagage au printemps dernier et rien n'a été fait par Mégalis depuis ( la mairie ne paiera pas un autre élagage complet), de plus au bourg, il faut que les câbles soient passés en terre maintenant car on ne rouvrira pas les rues une fois les travaux terminés.

#### 7) Subventions 2021 aux associations - CCAS

##### **Associations :**

A mi-chemins	1 000 euros
Amicale des Monts d'Arrée	600 euros + 400 euros (pour la finale départementale de Pétanque si elle a lieu)
APE Collège	900 euros
APE école	1 000 euros
FNACA	300 euros
Hent Telenn Breizh	300 euros
La Vache Luthière	400 euros
L'O Belle	1 000 euros
« Les gars du Roc'h » Club de football	1 500 euros
Pétanque Club	1 000 euros
Ploun' Patrimoine	2 000 euros si rénovation du Puits Rue de la Libération
Badminton et Ping-Pong	200 euros
Les Ailes de Maïyna	500 euros
Moto Club les Wibus	300 euros s'il y a le Rassemblement
La ludothèque Buissonnière	732 euros
Les Utopistes	500 euros (car nous n'avons pas de logement pour accueillir une famille)
TOTAL	11 632 euros

Toutes les subventions demandées ont été étudiées par la Commission association qui a proposé ce montant de subventions. Elles ont toutes été votées à l'unanimité.

CCAS : 2600 euros demandés en subvention à la mairie :cf tableau : subvention approuvée à l'unanimité

8) Cotisation AMF : Association des Maires de France : 428,34 euros de cotisation approuvée à l'unanimité (la mairie adhère également à l'association des maires ruraux de France)

9) Convention dématérialisation du budget avec la préfecture du Finistère  
Avenant entre la commune et la préfecture : adopté à l'unanimité

10) Questions diverses : /

Rédigé par Aline COAT  
Vérifié par Dominique ALLAIN  
Validé par Sébastien MARIE Maire

Le 24/02/2021